

Conseil municipal du 29 septembre 2023

Intervention d'Odile Maurin

10.1 Avis du conseil municipal relatif au projet de deuxième modification du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole, commune de Toulouse, avant approbation par le conseil de la métropole

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, chers collègues,

Nous regrettons qu'une nouvelle fois vous limitiez abusivement le temps de parole de l'opposition en n'accordant qu'une demi-heure de débat pour tous majorité et opposition, au lieu de l'heure demandée à cette modification d'un document d'urbanisme majeur. Surtout après la très longue présentation, 1/2h, de la majorité.

Nous allons vous demander une nouvelle fois de supprimer de la 2e modification du PLU les OAP, orientation d'aménagement programmé, dénommée Alfred Nobel et Cervantes, et de les reporter au titre du devoir de précaution à cause des risques pour la santé publique. En effet, ces deux OAP sont situées sur un secteur de surveillance sanitaire par l'ARS à cause des résidus de pollution au plomb causés par l'ancienne usine de batterie STCM.

Nous devons tirer toutes les leçons de l'affaire Metaleurop, dans le Pas-de-Calais, où pendant 20 ans, les autorités publiques ont négligé les alertes pour finalement découvrir récemment qu'il y avait plusieurs enfants victimes de saturnisme, qui touche le cerveau des enfants, cette maladie causée par le plomb, ce qui a nécessité la fermeture de plusieurs écoles.

Nous souhaitons aussi revenir sur la manière dont vous construisez la ville.

Alors même que votre insincérité a causé l'annulation du PLUiH, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat, et que l'absence de scénario alternatif a entraîné celle du PDU, nous aurions pu nous attendre à ce que vous changiez de méthode.

Par exemple, pour cette modification du PLU, vous auriez pu organiser des concertations séparées pour chacun des points d'objet, 27, et une concertation pour l'ensemble des évolutions réglementaires qui concernent l'ensemble du territoire de Toulouse. Au lieu de cela, vous avez organisé une concertation globale et si les contributions sont de très bonne qualité pour nombre d'entre elles, il n'en demeure pas moins que 145 contributions pour 29 points d'objet, c'est extrêmement pauvre. D'autant plus qu'à aucun moment, vous n'avez organisé de vrai débat contradictoire et que vous continuez avec une constance sidérante à refuser d'entendre tout avis divergent.

Pourtant, notre ville est riche de compétences et d'engagements bénévoles, avec lesquels vous auriez tout intérêt à construire l'avenir, d'une part en mettant réellement toutes les cartes sur la table et d'autre part en entendant réellement nos concitoyens. En bref, vous auriez pu vous appuyer sur l'intelligence collective.

Au lieu de cela, vous persistez dans l'insincérité au risque de voir vos documents d'urbanisme tomber les uns après les autres.

En effet, vous avez manqué de transparence déjà à l'occasion de la décision de non réalisation d'une évaluation environnementale dans le cadre de cette 2ème modification du PLU. En février dernier, devant le conseil métropolitain, nous regrettons de n'avoir qu'une pauvre délibération de 3 pages, et malgré mes demandes répétées d'obtenir le dossier complet, vous refusiez en toute illégalité de nous communiquer tous les éléments pour pouvoir donner un avis éclairé. A l'époque, à l'appui de votre demande, vous invoquiez un avis de l'autorité environnementale qui vous dégageait de l'obligation d'une enquête environnementale. Ce n'est qu'après de sérieuses recherches que je découvrais qu'il y avait eu un premier avis de l'autorité environnementale qui prescrivait une enquête publique sur les deux OAP que nous vous demandons d'annuler à cause de la pollution au plomb.

Malgré les risques pour nos concitoyens, vous passiez en force !

Cette fois-ci, vous avez adopté une autre méthode : celle qui consiste à noyer l'adversaire d'informations, et de surcroît à envoyer un dossier différent pour chaque instance. Je m'explique : cette modification du PLU a d'abord été soumise à la commission Qualité urbaine et pour cela nous avons reçu 643 pages à étudier en 5 jours. Puis comme ce document doit aussi passer à la métropole, pour la commission métropolitaine, nous avons reçu 921 pages 5 jours avant cette autre commission. Puis pour ce conseil municipal nous avons reçu, 5 jours avant, 1290 pages à étudier.

Le problème, c'est qu'entre les 643 pages de la commission et les 1290 pages du conseil, impossible de savoir quelles sont les pages identiques dans les trois dossiers, et celles qui n'y sont pas.

Malgré nos demandes d'éclaircissements, silence radio de la mairie. Ce qui nous a mis matériellement dans l'incapacité d'étudier complètement et correctement ce dossier afin de jouer notre rôle. Il s'agit d'un grave déni de démocratie qui fait courir de gros risques juridiques à ce PLU mais aussi au futur PLUi-H puisque vous continuez à refuser toute transparence sur vos projets. Qu'avez-vous donc à cacher ? Pourquoi une telle obstination ? Alors qu'une majorité qui travaille pour l'intérêt général n'a normalement aucune raison de compliquer à ce point le travail de l'opposition avec un tel défaut de transparence.

Et ce qui est aussi inquiétant, c'est que la modification du PLU doit être votée dans les mêmes termes entre la ville et la métropole et que nous avons deux versions différentes de ce qui devrait constituer un seul document.

On retrouve cette même obstination et ce refus de toute transparence concernant les deux OAP litigieuses qui font courir un risque en matière de santé publique.

Les comités de quartier, les associations et les parlementaires ont réclamé à juste titre des informations cruciales à la préfecture, à l'ARS, à l'autorité environnementale, à la mairie et à la métropole ainsi qu'à Kauffmann & Broad qui compte construire des milliers de logements sur des terres polluées au plomb. Ceci pour s'assurer que les riverains actuels et futurs ne courent pas de risque.

Il faut savoir que la version officielle pour le changement de position de l'autorité environnementale, c'est la communication par Kauffman & Broad d'une étude des sols pollués qui serait rassurante, ce qui est d'ailleurs contradictoire avec le fait que persiste une zone de surveillance sanitaire par l'ARS sur ce secteur.

Or, la synthèse de l'étude de la pollution des sols réalisée par Kauffman & Broad interroge plus qu'elle ne répond à nos interrogations et alors que Kauffman & Broad avait promis de produire les études complètes, personne n'a pu les obtenir en dehors de la ville de Toulouse. L'autorité environnementale ne répond pas quand on lui demande quels sont les éléments précis qui ont permis de fonder son avis et si elle et l'ARS ont disposé de cette simple synthèse pour changer d'avis ou si elles ont eu accès aux études complètes.

La question qui nous inquiète est de savoir si l'Etat et ses services ont bien disposé de tous les éléments pour exonérer la ville et la métropole d'une enquête environnementale ou si, comme cela peut hélas arriver, des interventions haut placées ont court-circuité le travail des services de l'Etat.

Et si c'est le cas, comment expliquer que chacun se renvoie la balle et refuse toute transparence sur cette pollution, son étendue réelle, et les risques qu'elle fait courir à la population et notamment aux jeunes enfants, premières victimes du saturnisme ?

Alors que la ville a reconnu avoir eu communication des études de sol complètes avec toutes les données brutes, elle a prétendu ne pas pouvoir les communiquer n'en étant pas propriétaire et renvoyant vers Kauffman & Broad. Or, Selon les articles suivants les codes des Relations entre le Public et l'Administration, de l'Environnement et des collectivités territoriales (CGCT), il y a deux principes de base :

- l'Administration doit communiquer tout document existant et achevé qu'elle détient dans le cadre de ses missions, même s'il provient d'une source privée.
- en matière environnementale, les documents sont communicables à tout moment, y compris s'ils s'insèrent dans une procédure de décision non encore finalisée. Sur ce point précis, le code de l'Environnement déroge favorablement au code des Relations entre le Public et l'Administration.

Notre démarche s'inscrit dans ce schéma : les données relatives aux prélèvements de sol effectués pour le compte de Kauffman & Broad sur les sites des 2 OAP, Peugeot et Citroën, répondent bien à ces 2 critères. Elles ont un caractère environnemental évident et sont en possession des services de la Ville. Le commissaire-enquêteur avait d'ailleurs demandé que les résultats d'analyse de la pollution au plomb soient portés à la connaissance du public en toute transparence.

Sans cela nous ne pouvons pas donner un avis éclairé.

Finalement ce n'est qu'hier soir que vous nous avez envoyé des études nous mettant matériellement dans l'impossibilité de les analyser et donc d'émettre un avis éclairé. De plus il s'avère qu'il ne s'agit pas des études fournies à la DREAL, l'ARS et la MRAE car ce que vous m'avez envoyé date de 2017 alors que nous attendons les études diligentées pour répondre au 1^{er} avis de la MRAE. Il faut que vous nous fournissiez ces éléments ainsi qu'à tous les Toulousains sinon on peut se demander ce que vous avez à cacher.

De plus, vous tentez de nous rassurer en indiquant que vous avez donné des consignes aux promoteurs pour mettre en place des mesures adaptées pour limiter autant que possible les émissions de poussières, mais sans mettre en place aucune mesure de contrôle pour s'assurer de la réalité de ces mesures. Vous demandez aussi que soit contrôlé par le maître d'ouvrage les taux de concentration au plomb des terres végétales issus d'excavations du sol et de considérer celles qui ont une concentration importante de plomb comme des déchets afin de les orienter vers des filières adaptées pour leur élimination. Et tout ceci sans le moindre contrôle de la collectivité.

Quand on sait comment les entreprises suivent vos consignes à Toulouse, il y a de quoi avoir peur. Si on prend par exemple la question de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite pendant les nombreux travaux qui se déroulent sur l'espace public à Toulouse, chaque semaine, des associations de cyclistes et de personnes handicapées et âgées constatent et documentent des manquements contre lesquels vous n'agissez pas. Et là, vous voudriez nous faire croire que vos courriers garantissent la protection de la population ? De qui vous moquez-vous ?! Il se déroule d'ailleurs des travaux dans le quartier pollué au plomb sans que les riverains constatent la moindre mesure particulière quant à ces chantiers et du plomb a été retrouvé dans plusieurs écoles et dans des établissements spécialisés. Et la seule action de votre part a consisté à nettoyer les lieux sans rien mettre en œuvre pour éviter la répétition de pollutions !

Sur un autre sujet, mais qui concerne toujours le même secteur, vous prévoyez une densification inadaptée à l'environnement existant. Les OAP vous permettent d'ignorer le PLU et de doubler la hauteur autorisée et de monter jusqu'à 30m le tout dans un tissu pavillonnaire. De même, vous vous affranchissez des obligations de pourcentage de pleine terre avec ces OAP et cela n'est pas conforme avec ce qui avait été annoncé lors des concertations de 2022.

Nous préférierions que vous mettiez en place un ratio de densité par m² en fonction de m² d'espace vert de façon à éviter que cette densification contribue à de nouveaux îlots de chaleur urbains. Vous voulez construire près des futures stations de métro de la 3ème ligne, ce qui est certes une bonne chose, mais vous ne prévoyez pas tous les équipements publics nécessaires pour cela comme les écoles pour lesquelles vous ne réservez aucun foncier.

Vous continuez aussi à prétendre qu'il faut construire pour répondre à la demande de logement social alors même que nous avons déjà démontré à de nombreuses reprises qu'il s'agit d'une excuse pour en fait construire essentiellement du logement pour les investisseurs, ceux qui ne vivent pas ici et qui louent très cher des logements. Pour rappel, un seul logement sur 10 produits sur la métropole correspond au besoin des ¾ des demandeurs de logement social qui, avec la politique que vous menez, vont devoir attendre plus de 39 ans pour obtenir un logement social. Et ceci à la condition qu'il n'y ait aucune nouvelle demande de logement social à venir.

La vérité, c'est que vous menez une politique de gentrification et que vous continuez à dépenser de l'argent dans l'agence d'attractivité de la métropole dont le but est d'attirer davantage de cadres supérieurs sur Toulouse pour remplacer nos ouvriers, employés, petits commerçants et artisans, chômeurs et autres qui peuplaient nos faubourgs et nombre de quartiers du centre.

Nous avons aussi des interrogations sur la préservation de la continuité des trames vertes et bleues. De même, vous pourriez agrandir le parc de la Vache avec le foncier que vous récupérez d'Adoma sur Nutter. Mais non.

Nous avons un autre point d'inquiétude qui nous amène à demander de sursoir à l'OAP du Parc Alalouf, contigu à l'ex Clinique St-Jean et à la Clinique St-Exupéry, en attendant de clarifier les interventions de Mme Laigneau. En effet, l'article de la Dépêche du Midi du 25 septembre dernier titrait « Ex-Clinique Saint-Jean : Une élue a-t-elle voulu favoriser un repreneur au détriment des propriétaires ? » avec, selon la Dépêche, la dénonciation par certains acteurs du rôle d'une élue de la mairie, Mme Laigneau, dans les négociations du rachat du foncier de la clinique, et l'information d'une enquête en cours autour des conditions de vente. Il est aussi question de nouveau de l'affaire du système pyramidal du cabinet L'Immeuble, de la société immobilière de Jean-Claude Vergnes, des affaires qui ont défrayées la chronique il n'y a pas si longtemps.

Tout ceci et bien d'autres points qu'il m'est impossible de développer ici compte tenu des limitations de temps de parole que nous subissons abusivement nous amènent à voter contre cette 2ème modification du PLU.